L'IA au travail : ce que votre entreprise doit faire selon le règlement européen sur l'IA

Si quelqu'un dans votre entreprise utilise ChatGPT, Copilot, un outil de prise de notes par IA ou l'IA intégrée à vos logiciels du quotidien au travail, votre entreprise est un **déployeur** au sens du règlement européen sur l'IA. Peu importe sa taille, et les outils gratuits comptent aussi.

Ce qui s'applique déjà

Depuis le 2 février 2025	**Maîtrise de l'IA :** favoriser par des mesures la maîtrise de l'IA du personnel qui l'utilise pour votre compte. Aucun certificat n'est exigé, mais vous devez pouvoir montrer ce que vous avez fait.
Depuis le 2 février 2025	**Pratiques interdites :** par exemple, une IA qui déduit les émotions des salariés au travail, la notation sociale ou une manipulation préjudiciable.
Depuis le 2 août 2026	**Transparence :** signaler les images, sons ou vidéos réalistes générés par l'IA que vous publiez ; informer les personnes exposées à la reconnaissance des émotions.
À partir du 2 décembre 2027	**Usages à haut risque :** l'IA utilisée pour le recrutement, la gestion du personnel, le crédit ou l'éducation exige un contrôle humain formé, la conservation des journaux et l'information préalable du personnel.

Le RGPD continue de s'appliquer dès que des données à caractère personnel sont saisies dans un outil d'IA ou en ressortent.

Cinq étapes à engager ce mois-ci

- [ ] **Recensez l'IA que vous utilisez.** Assistants conversationnels, IA de vos logiciels existants et tout ce que le personnel utilise sur des comptes personnels.
- [ ] **Écartez les usages interdits.** Vérifiez que rien ne déduit les émotions au travail, ne pratique la notation sociale ni ne manipule vos clients.
- [ ] **Formez votre personnel et fixez des règles.** Outils autorisés, ce qu'il ne faut jamais y saisir, quand une personne doit vérifier le résultat. Tenez un registre des personnes formées.
- [ ] **Vérifiez votre transparence.** Vos clients doivent savoir quand ils échangent avec un chatbot ; signalez les contenus réalistes générés par l'IA que vous publiez.
- [ ] **Repérez les usages qui concernent des personnes.** Si l'IA intervient dans le recrutement, la gestion du personnel ou des décisions sur vos clients, préparez déjà décembre 2027.

Par où commencer : une aide gratuite ou à petit prix

Gratuit

Guide : Mon entreprise est-elle un déployeur ?

Six minutes de lecture sur ce que le règlement sur l'IA signifie pour une petite entreprise.

cyber-safe.eu/fr/ressources/mon-entreprise-est-elle-un-deployeur/

Gratuit

Cours « L'IA au travail » pour le personnel

20 minutes, sept langues, sans inscription. Le quiz réussi donne droit à un relevé de réussite doté d'un numéro que chacun peut vérifier.

cyber-safe.eu/fr/ressources/cours-ia-au-travail/

Gratuit

Auto-évaluation AI Act

Dix questions sur votre situation au regard du règlement, avec vos lacunes classées. Fonctionne dans votre navigateur.

cyber-safe.eu/fr/ressources/auto-evaluation-ai-act/

195 €

Passeport de déploiement de l'IA

Une auto-évaluation en ligne de 30 minutes : six notations, une liste d'actions par ordre de priorité et une déclaration datée que vous pouvez partager. 12 mois, HT.

cyber-safe.eu/fr/prestations/passeport-deploiement-ia/

295 €

Passeport + pack équipe

Tout le contenu du Passeport, plus un code d'équipe pour 25 salariés maximum et un registre des personnes ayant terminé le cours. 12 mois, HT.

cyber-safe.eu/fr/prestations/passeport-deploiement-ia/

Scannez pour accéder au cours gratuit

Partagez-le avec tous les membres de votre équipe qui utilisent l'IA.

Scannez pour découvrir le Passeport de déploiement de l'IA

Consultez l'exemple de déclaration et le contenu des 30 questions.

Remis par _____

Votre code de remise _____

Le Passeport de déploiement de l'IA est une auto-évaluation. Il ne constitue ni un certificat, ni un audit, ni un avis juridique. Cette fiche fournit des informations générales sur le règlement (UE) 2024/1689 tel que modifié par le règlement (UE) 2026/1744, à jour en octobre 2026 ; elle ne constitue pas un avis juridique.